

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément à l'article 31 du règlement (CE) n° 1907/2006

Date de révision : 17.10.2023

**1- IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/INFORMATION DE LA SOCIÉTÉ/
ENTREPRISE****Détails du produit****Nom commercial :** Mastic NC**Numéro d'article :** 15100**Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :** Aucune autre information pertinente n'est disponible.**Utilisation prévue :** Produit de réparation automobile/Mastic**Fabricant/Fournisseur :**

Chamäleon GmbH

Rudolf-Diesel-Straße, 8a, 69115 Heidelberg

Allemagne

Pour plus d'informations, veuillez contacter : Département de la sécurité des produits**Informations en cas d'urgence :** +49 70024112112 (CH)**2 - IDENTIFICATION DES DANGERS****Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

flamme

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.



Irritant pour les yeux 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux. STOT

SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. **Éléments d'étiquette****Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classé et étiqueté selon le règlement GP CLP.

Pictogrammes de danger



GHS02 GHS07

Mot d'avertissement Avertissement

Composants déterminants du danger pour l'étiquetage :

acétate de n-butyle

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

butan-1-ol

Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables. H319

Provoque une sévère irritation des yeux. H336

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette du produit. P1P103 Lire attentivement et suivre toutes les instructions.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/une protection des yeux/du visage/une protection auditive.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou prendre une douche].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Informations Complémentaires:

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT : Non applicable.

vPvB : Non applicable.

3- COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

Mélanges

Description: Mélange de substances énumérées ci-dessous avec des ajouts non dangereux.

Composants dangereux :		
CAS: 123-86-4 EINECS : 204-658-1 N° d'enregistrement : 01-2119485493-29	acétate de n-butyle	10-25%
	Flam. Liq. 3, H226 ; STOT SE 3, H336, EUH066	
CAS: 9004-70-0	Nitrocellulose, teneur en azote <12,6%	2,5-<10%
	Expl. 1.1, H201	
CAS: 108-65-6 EINECS : 203-603-9 N° d'enregistrement : 01-2119475791-29	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	2,5-<10%
	Flam. Liq. 3, H226 ; STOT SE 3, H336	
CAS: 71-36-3 EINECS : 200-751-6 N° d'enregistrement : 01-2119484630-38	Butan-1-ol	≥1-<2,5%
	Flam. Liq. 3, H226 ; Lésions oculaires graves : 1, H318 ; Tox. aiguë : 4, H302 ; Irritation cutanée : 2, H315 ; Substances dangereuses pour la santé : 3, H335-H336	

Informations Complémentaires:

Pour le libellé des phrases de danger énumérées, se référer à la section 16.

4- PREMIERS SECOURS

Description des mesures de premiers secours

Informations générales: Retirer immédiatement tout vêtement souillé par le produit. **Après**

inhalation : Apporter de l'air frais ; consulter un médecin en cas de troubles. **Après contact**

avec la peau : Rincer immédiatement à l'eau. **Après contact visuel :**

Rincer les yeux à l'eau courante pendant plusieurs minutes, en écartant les paupières. Si les symptômes persistent, consulter un médecin. **Après**

avoir avalé: Si les symptômes persistent, consultez un médecin.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés Aucune autre information pertinente n'est disponible.

Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaire

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

5- MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

Agents extincteurs appropriés :

CHAMÄLEON GMBH / RUDOLF-DIESEL-STRASSE 8A / 69115 HEIDELBERG / GERMANY

CHAMÄLEON GMBH
RUDOLF-DIESEL-STRASSE 8A
69115 HEIDELBERG
GERMANY

FON 0049 (0) 6221 - 520 440
FAX 0049 (0) 6221 - 520 449
MAIL INFO@CHAMAELEON-PRODUKTION.DE
WEB WWW.CHAMAELEON-PRODUKTION.DE

CO₂, poudre ou eau pulvérisée. Combattre les incendies plus importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistante à l'alcool.

Pour des raisons de sécurité, agents extincteurs non appropriés : Jet d'eau à plein débit

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange : Aucune autre information pertinente n'est disponible.

Conseils aux pompiers

Équipement de protection : Aucune mesure particulière n'est requise.

6- MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Porter un équipement de protection. Tenir à l'écart les personnes non protégées.

Précautions environnementales : Ne pas laisser pénétrer dans les égouts, les eaux de surface ou les eaux souterraines. **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :**

Absorber avec un matériau absorbant les liquides (sable, diatomite, liants acides, liants universels, sciure). Éliminer le matériau contaminé comme déchet conformément à la section 13.

Assurer une ventilation adéquate.

Référence à d'autres sections :

Voir la section 7 pour plus d'informations sur la manipulation en toute sécurité.

Voir la section 8 pour les informations sur les équipements de protection individuelle. Voir la section 13 pour les informations sur l'élimination.

7- MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions pour une manipulation sans danger :

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.

Assurer une bonne ventilation/aspiration sur le lieu de travail.

Prévenir la formation d'aérosols.

Informations sur la protection contre les incendies et les

explosions : Tenir à l'écart des sources d'inflammation. Ne pas fumer.

Se protéger des charges électrostatiques.

Conditions de stockage sûr, y compris les incompatibilités

Stockage :

Exigences auxquelles doivent satisfaire les locaux de stockage et les conteneurs : Aucune exigence particulière.

Informations sur le stockage dans un entrepôt commun : Conserver à l'écart des denrées alimentaires. **Informations complémentaires sur les conditions de stockage :** Garder le récipient hermétiquement fermé. **Classe de stockage :** 3

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) : Aucune autre information pertinente n'est disponible.

8 - CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Ingrédients avec des valeurs limites nécessitant une surveillance sur le lieu de travail :	
123-86-4 Acétate de n-butyle	
BIEN	Valeur à court terme : 966 mg/m ³ , 200 ppm Valeur à long terme : 724 mg/m ³ , 150 ppm
108-65-6 Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	
BIEN	Valeur à court terme : 548 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme : 274 mg/m ³ , 50 ppm Sk
71-36-3 Butan-1-ol	
BIEN	Valeur à court terme : 154 mg/m ³ , 50 ppm Sk

Informations Complémentaires: Les listes valables au moment de l'élaboration ont servi de base.

Contrôles d'exposition

Contrôles techniques appropriés : Aucune autre donnée ; voir section 7. **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Tenir à l'écart des denrées alimentaires, des boissons et des aliments pour animaux. Retirer immédiatement tous les vêtements souillés et contaminés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Éviter le contact avec les yeux. Éviter le contact avec les yeux et la peau.

Protection respiratoire :

En cas d'exposition brève ou de faible pollution, utiliser un appareil respiratoire filtrant. En cas d'exposition intensive ou prolongée, utiliser un appareil de protection respiratoire autonome.

Protection des mains :

En raison de tests manquants, aucune recommandation concernant le matériau des gants ne peut être donnée pour le produit/la préparation/le mélange chimique. Sélection du matériau des gants en tenant compte des temps de pénétration, des taux de diffusion et de la dégradation.

Gants de protection (EN 374)

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit/à la substance/à la préparation.

Matériau des gants

Le choix des gants adaptés ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité et varie d'un fabricant à l'autre. Le produit étant une préparation composée de plusieurs substances, la résistance du matériau des gants ne peut être calculée à l'avance et doit donc être vérifiée avant utilisation.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection hermétiques

9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Informations générales

État physique

Couleur:

Odeur:

Seuil olfactif :

Point de fusion/point de congélation : Point d'ébullition
ou point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition :

Inflammabilité :

Limites inférieure et supérieure d'explosion

Inférieur:

Supérieur:

Point d'éclair:

Température d'auto-inflammation :

Température de décomposition :

pH :

Viscosité:

Viscosité cinématique :

Dynamique à 20 °C :

Solubilité

eau:

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) :

Pression de vapeur à 20 °C :

Pression de vapeur à 50 °C : Densité et/ou densité relative Masse

volumique à 20 °C :

Densité relative

Densité de vapeur

Autres informations

Apparence:

Formulaire:

**Informations importantes sur la protection de la santé et de
l'environnement, ainsi que sur la sécurité.**

Fluide

Selon les spécifications du produit

Caractéristique

Non déterminé.

Indéterminé.

124-128 °C (123-86-4 Acétate de n-butyle)

Inflammable.

1,2 % vol. (123-86-4 acétate de n-butyle)

7,5 Vol % (123-86-4 acétate de n-butyle)

30 °C (DIN 53213)

160 °C (DIN 51794, 9004-70-0

Nitrocellulose, teneur en azote <12,6%)

Non déterminé.

Non déterminé.

Non déterminé.

30 200 à 77 500 mPas

Non miscible ou difficile à mélanger.

Non déterminé.

10,7 hPa (123-86-4 acétate de n-butyle)

55 hPa

1,471 g/cm³ (DIN 53217)

Non déterminé.

Non déterminé.

Fluide

Température d'inflammation :

Propriétés explosives :

Teneur en solvant :

COV (CE)

Teneur en solides (% en poids) :

Changement de condition

Taux d'évaporation :

Informations relatives aux classes de danger physique

Explosifs :

Gaz inflammables :

Aérosols :

Gaz comburants :

Gaz sous pression :

Liquides inflammables :

Solides inflammables :

Substances et mélanges autoréactifs :

Liquides pyrophoriques :

Solides pyrophoriques :

Substances et mélanges auto-échauffants : Substances
et mélanges qui émettent des gaz inflammables au

contact de l'eau :

Liquides oxydants :

Solides oxydants :

Peroxydes organiques :

Corrosif pour les métaux :

Explosifs désensibilisés :

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Le produit n'est pas explosif. Cependant, la
formation de mélanges air/vapeur explosifs est
possible.

31,16 %

68,8 %

Non déterminé.

Vide

Vide

Vide

Vide

Vide

Liquide et vapeurs inflammables.

Nul

Vide

Vide

Vide

Vide

Vide

Vide

Vide

Vide

Vide

Vide

10- STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité Aucune autre information pertinente n'est disponible.

Stabilité chimique
Décomposition thermique / conditions à éviter : Aucune décomposition si utilisé conformément aux
spécifications.

Possibilité de réactions dangereuses : Aucune réaction dangereuse connue.

Conditions à éviter : Aucune autre information pertinente n'est disponible.

Matériaux incompatibles : Aucune autre information pertinente n'est disponible.

Produits de décomposition dangereux : Monoxyde de carbone.

11- INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008 Toxicité

aiguë Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. **Lésions oculaires**

graves/irritation oculaire : Provoque une grave irritation des yeux. **STOT - exposition unique** : Peut provoquer somnolence ou étourdissements.

12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité

Toxicité aquatique : Aucune autre information pertinente n'est disponible. **Persistance et**

dégradabilité : Aucune autre information pertinente n'est disponible. **Potentiel de**

bioaccumulation : Aucune autre information pertinente n'est disponible. **Mobilité dans le sol** :

Aucune autre information pertinente n'est disponible. **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

PBT : Non applicable.

vPvB : Non applicable.

Propriétés perturbatrices endocriniennes :

Le produit ne contient pas de substances ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes. **Autres**

effets indésirables

Informations écologiques complémentaires :

Notes générales :

Classe de danger pour l'eau 1 (règlement allemand) : légèrement dangereux pour l'eau.

Ne laissez pas le produit non dilué ou de grandes quantités de celui-ci atteindre les eaux souterraines, les cours d'eau ou les égouts.

13- CONSIDÉRATION RELATIVE À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des

déchets Recommandation

Ne pas jeter avec les ordures ménagères. Ne pas laisser le produit pénétrer dans les égouts.

Emballage non nettoyé :

Recommandation:

L'élimination doit être effectuée conformément aux réglementations officielles.

CHAMÄLEON GMBH / RUDOLF-DIESEL-STRASSE 8A / 69115 HEIDELBERG / GERMANY

CHAMÄLEON GMBH
RUDOLF-DIESEL-STRASSE 8A
69115 HEIDELBERG
GERMANY

FON 0049 (0) 6221 - 520 440
FAX 0049 (0) 6221 - 520 449
MAIL INFO@CHAMAELEON-PRODUKTION.DE
WEB WWW.CHAMAELEON-PRODUKTION.DE

14- INFORMATIONS SUR LES TRANSPORTS

**Numéro ONU ou numéro
d'identification** ADR, IMDG, IATA

UN1263

Nom d'expédition des Nations Unies

ADR

UN1263 PEINTURE

IMDG, IATA

PEINTURE

Classe(s) de danger pour le transport

ADR



Classe

3 (F3) Liquides inflammables. 3

Étiquette

IMDG, IATA



Classe

3 Liquides inflammables.

Étiquette

3

Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA

III

Risques environnementaux :

Polluant marin :

Non

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention : Liquides inflammables.

Numéro d'identification du danger (code Kemler) :30

Numéro EMS :

FE, SE

Catégorie de rangement

UN

Transport maritime en vrac selon les

instruments de l'OMI :

Non applicable.

Transport/Informations complémentaires :

ADR

Quantités limitées (LQ) 5L
Catégorie de transport 3
Code de restriction du tunnel D/E
Remarques : ≤ 450 l : 2.2.3.1.5 ADR

IMDG

Quantités limitées (LQ) 5L
Remarques : ≤ 450 l : 2.3.2.5 IMDG UN
« Règlement type » de l'ONU : 1263 PEINTURE, 3, III

15 – INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Réglementations/législation spécifiques à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.

Directive 2012/18/UE.

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des ingrédients n'est répertorié.

Catégorie Seveso P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

Quantité admissible (tonnes) pour l'application des exigences de niveau inférieur 5000 t

Quantité admissible (tonnes) pour l'application des exigences de niveau supérieur 50 000 t

Réglementations nationales :

Accord de classification supplémentaire Conformément au décret sur les matières dangereuses, annexe II :

Classe	Part en %
Corée du Nord	25-50

Évaluation de la sécurité chimique : Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

16-AUTRES INFORMATIONS

Phrases pertinentes

H201 Explosif ; risque d'explosion en masse.

H226 Liquide et vapeurs inflammables. H302

Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée. H318

Provoque de graves lésions des yeux. H335 Peut

irriter les voies respiratoires. H336 Peut provoquer

somnolence ou vertiges.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de

la peau. **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

La classification du mélange est généralement basée sur la méthode de calcul utilisant les données de la substance

conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

Abréviations et acronymes :

RID : Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

Transport international de marchandises dangereuses par chemin de

fer) OACI : Organisation de l'aviation civile internationale

ADR : Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

Transport international des marchandises dangereuses par route) IMDG :

Code maritime international des marchandises dangereuses IATA :

Association du transport aérien international

SGH : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

EINECS : Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes ELINCS :

Liste européenne des substances chimiques notifiées

CAS : Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society) COV :

Composés organiques volatils (États-Unis, UE)

PBT : Persistant, bioaccumulable et toxique

vPvB : très persistant et très bioaccumulable

Expl. 1.1 : Explosifs – Division 1.1

Flam. Liq. 3 : Liquides inflammables – Catégorie 3 Acute

Tox. 4 : Toxicité aiguë – Catégorie 4 Skin Irrit. 2 :

Corrosion/irritation cutanée – Catégorie 2

Lésion oculaire 1 : Lésion oculaire grave/irritation oculaire – Catégorie 1

Irrit. oculaire 2 : Lésion oculaire grave/irritation oculaire – Catégorie 2

STOT SE 3 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Les informations contenues dans ces fiches sont basées sur l'état actuel des connaissances et la législation nationale en vigueur. Elles fournissent des conseils en matière de santé, de sécurité et d'environnement et ne constituent en aucun cas une garantie de performance technique ou d'adéquation à des applications particulières.